



Contrat du Programme Ambassadeur officiel

Océanique Réseau National

La propriété de la République Océanique de SEA PROTECTION

CONTRAT D'AMBASSADEUR OFFICIEL

Entre les soussignés :

La République Océanique de SEA PROTECTION,

agissant pour le compte du Réseau Social : Océanique Réseau National,

ci-après dénommée < l'Organisation > ,

représentée par son Président en exercice,

ayant son siège social à : 26-28 RUE DE LONDRES -75009 PARIS

ET

Nom et prénom du candidat ambassadeur :

Domicilié à :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

ci-après dénommé(e) < l'Ambassadeur > ,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les droits et obligations de l'Ambassadeur représentant officiellement le Réseau Social Océanique Réseau National dans le cadre de ses missions de promotion, communication et représentation lors d'événements officiels, campagnes médiatiques, conférences et opérations de visibilité nationale ou internationale.

Article 2 - Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de douze mois, à compter du _____ et se terminant le _____, sauf renouvellement express entre les deux parties.

Article 3 - Conditions d'éligibilité

L'Ambassadeur doit :

Être âgé de plus de 18 ans ;

Posséder un compte vérifié sur au moins un réseau social ou une chaîne YouTube ;

Justifier d'une audience active d'au minimum 10 000 abonnés sur un ou plusieurs réseaux sociaux ;

Maintenir une croissance minimale de 1 500 abonnés supplémentaires par mois pendant la durée du contrat ;

Respecter l'image, les valeurs et la charte éthique de la République Océanique de SEA PROTECTION et de ses réseaux affiliés.

Article 4 - Missions principales

L'Ambassadeur s'engage à :

1. Promouvoir activement Océanique Réseau National sur ses plateformes sociales.
2. Participer aux événements, conférences, salons et opérations de communication organisés par l'Organisation.
3. Relayer les actualités officielles, publications et campagnes de sensibilisation de l'Organisation.
4. Maintenir une attitude exemplaire et conforme à la réputation du Réseau Social et de la République Océanique.
5. Ne pas représenter ou promouvoir de marques, entités ou plateformes concurrentes

pendant la durée du contrat.

Article 5 - Avantages et rémunération

En contrepartie de ses missions, l'Ambassadeur bénéficiera :

D'un revenu mensuel fixe de trois mille euros , versé à la fin de chaque mois civil ;

De la prise en charge complète des frais de transport, hébergement et restauration lors des événements officiels et conférences de presse ;

D'un abonnement à vie "Ambassadeur PREMIUM", d'une valeur de 459,99 €, offert à titre honorifique et nominatif ;

D'un accès privilégié aux événements VIP et aux nouvelles fonctionnalités du Réseau Social.

Article 6 - Obligations de performance

L'Ambassadeur devra assurer un minimum de 1 500 abonnements nouveaux par mois.

En cas de non-atteinte de cet objectif pendant deux mois consécutifs, une réévaluation du contrat pourra être effectuée, pouvant conduire à sa suspension ou résiliation.

L' Ambassadeur doit publier au minimum deux contenus par semaine en lien avec le Réseau Social ou ses campagnes officielles.

Article 7 - Confidentialité

L' Ambassadeur s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations internes, projets, stratégies et données non publiques relatives à l'Organisation et au

Réseau Social

Article 8 - Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit :

En cas de non-respect des obligations prévues aux articles 3, 4 ou 6 ;

En cas d atteinte à l image ou à la réputation du Réseau Social ou de l'Organisation ;

Sur décision mutuelle des parties avec un préavis écrit de 30 jours.

Article 9 - Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par les lois de la République Océanique de SEA PROTECTION.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis à la Cour Administrative Centrale de la République Océanique.

Fait en deux exemplaires originaux

A : _____

Le : ____ / ____ / 2025

Pour l'Organisation

La République Océanique de SEA PROTECTION

Représentée par : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Pour l'Ambassadeur

Nom : _____

Signature : _____